DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016

Délibération
n° 2016.12.154.B

LOCATION D'UN ENTREPOT POUR LE SERVICE MAINTENANCE PATRIMOINE : CONTRAT DE BAIL AVEC LA SCI DU MOULIN GOUGEAT

LE HUIT DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 DÉCEMBRE 2016

DELIBERATION N° 2016.12.154.B

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX	Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

LOCATION D'UN ENTREPOT POUR LE SERVICE MAINTENANCE PATRIMOINE : CONTRAT DE BAIL AVEC LA SCI DU MOULIN GOUGEAT

Dans le cadre de ses missions, le service maintenance-patrimoine est amené à récupérer des matériels (retours de chantiers, des candélabres…) qui doivent être stockés. Or, GrandAngoulême ne dispose pas d'un bâtiment adéquat.

Par délibération n° 197.B du 5 décembre 2013, le bureau communautaire a approuvé la location du dépôt appartenant à la SCI DU MOULIN GOUGEAT situé rue des Artisans à PUYMOYEN, représentée par M. Pierre DUSSIDOUR, d'une surface d'environ 400 m² comprenant un espace bureaux, des toilettes et un parking d'environ 250 m², correspondant aux besoins de stockage identifiés.

La location consentie pour une période de 3 ans est arrivée à son terme le 30 novembre 2016.

Il convient donc de renouveler cette location pour les 3 années à venir, à compter du 1er décembre 2016 jusqu'au 30 novembre 2019.

Le montant du loyer annuel est de 20 400 € TTC montant révisable, auquel il convient d'ajouter les impôts, taxes et charges afférentes.

Je vous propose :

D'APPROUVER le contrat de bail avec la SCI DU MOULIN GOUGEAT pour la location de l'entrepôt situé rue des Artisans - 16400 PUYMOYEN selon les conditions ci-dessus mentionnées.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le bail à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - articles 6132 et 635 – rubrique 020.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **16 décembre 2016**	**Affiché le :** **16 décembre 2016**